3/4

## **Texte 3**: Le guide de l'ATSEM - Thierry Vasse - Hachette Éducation 2011

Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. Décret 92-850 du 28 août 1992

La version du décret consolidée en 2006 confirme la notion d'assistance matérielle et pédagogique en précisant également l'aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et la surveillance de cantine scolaire.